

Communiqué relatif aux postes offerts au recrutement des enseignants pour 2004

Les postes ouverts au recrutement des enseignants ont été fixés pour 2004 à 13.250 en ce qui concerne le premier degré dont 13.000 au titre des concours externes et 250 au titre du deuxième concours interne et à 16.750 en ce qui concerne le second degré dont 12.500 au titre des concours externes, 2.450 au titre des concours internes, 1.000 au titre des concours réservés et 650 au titre de l'examen professionnel.

Dans le premier degré, le niveau de recrutement est en hausse. Cette évolution conforte les créations d'emplois prévus en loi de finances 2004 et est en cohérence avec la hausse du nombre d'élèves à l'école. Elle permettra également de poursuivre la politique de diminution des recrutements par liste complémentaire, c'est à dire des enseignants non recrutés par liste principale mais qui sont appelés à enseigner, avant toute formation en IUFM, du fait de l'insuffisance de professeurs titulaires. Le recours à cette liste complémentaire a déjà été ramené de 6.300 en 2001 à 3.400 en 2003, soit une diminution de près de moitié.

Dans le second degré, le niveau de recrutement aux concours externes est en baisse, conformément aux évolutions déjà inscrites dans la loi de finances 2004, baisse de 1.500 du nombre des emplois de titulaires et de 2.500 du nombre des emplois de stagiaires. Ces évolutions tiennent compte de la baisse constatée et anticipée du nombre d'élèves qui approchera 100.000 entre 2004 et 2006 et sont en cohérence avec la diminution en 2004 des départs d'enseignants, sous l'effet notamment de la nouvelle législation relative à la cessation progressive d'activité et au congé de fin d'activité.

Le niveau de recrutement des concours internes est en revanche consolidé pour faciliter les possibilités de titularisation et de promotion interne. Les examens professionnels et les concours réservés sont maintenus à un niveau compatible avec celui des viviers de candidats à ces voies d'accès aux corps d'enseignants.

La répartition par corps et par discipline des postes ouverts aux concours sera publiée en tout début de semaine prochaine.

Une délégation d'enseignants d'éducation physique et sportive et d'étudiants de STAPS, conduite par le SNEP-FSU a été reçue au ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche

Cette délégation souhaitait protester contre la réduction du nombre de postes ouverts au concours en éducation physique et sportive (EPS).

Les représentants du ministère ont précisé que le volume des postes ouverts au concours dépendait des départs à la retraite, des évolutions de la démographie des élèves et, pour chaque discipline des besoins de chaque académie pour l'enseignement et le remplacement.

En EPS, la situation des académies est globalement excédentaire et les besoins exprimés par les académies pour la rentrée 2004 correspondent à la moitié des personnels titulaires qui seront à affecter pour la prochaine rentrée, ce qui signifie que le déséquilibre va s'accroître.

Dans ces conditions, il était inévitable de réduire le nombre de postes ouverts au concours.

Les représentants du ministère ont opposé un démenti catégorique à la rumeur absurde selon laquelle les enseignements d'EPS en lycée et en lycée professionnel pourraient devenir facultatifs. Il n'est pas question de réduire la place des enseignements d'EPS.

Un groupe de travail est mis en place par le ministère de la Jeunesse, de l'Education nationale et de la Recherche, en liaison avec le ministère des Sports pour étudier les débouchés offerts aux étudiants des filières STAPS des universités, les carrières de l'enseignement ne représentant, en tout état de cause, qu'une toute petite partie des débouchés des filières STAPS.